



Rentrée scolaire

Recommandations sanitaires

SGEC/2020/797
02/09/2020

DESTINATAIRES : Directeurs diocésains,
Organisations professionnelles de chefs d'établissements

POUR DIFFUSION AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

POUR INFORMATION : Commission Permanente
Secrétaires Généraux de la Fnogec, du Cneap, de Formiris, de
l'UGSEL et de l'APEL nationale

Mesdames, Messieurs,
Chers amis,

Le Ministère de l'Education Nationale a mis en ligne ce week-end plusieurs fiches thématiques ainsi qu'une foire aux questions.

Ces documents sont accessibles, in extenso, par ce lien :

<https://www.education.gouv.fr/protocole-sanitaire>

La présente note a pour objet de vous en présenter une synthèse.

Je vous suis reconnaissant de bien vouloir assurer, la diffusion de cette note auprès de tous les chefs d'établissement.

En vous remerciant de votre collaboration, je vous assure de mes sentiments dévoués.

Yann DIRAISON
Adjoint au Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

1. STATUT DE CES RECOMMANDATIONS

Le Ministère de l'Education Nationale présente ces recommandations comme des aides à l'organisation de certaines activités dans le contexte sanitaire dans lequel se déroule cette rentrée.

En aucun cas ces recommandations ne constituent de nouvelles règles qui s'ajouteraient aux dispositions impératives figurant dans le protocole sanitaire mis en ligne le 27 août 2020. Ces recommandations doivent donc être mises en œuvre dans la mesure des possibilités et en fonction des situations de chaque établissement, sous la responsabilité de chaque chef d'établissement.

2. L'ORGANISATION DES RECREATIONS

Principales recommandations :

- Les élèves et les personnels réalisent une hygiène des mains correcte et fréquente.
- L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels est réalisé au minimum une fois par jour.
- Les jeux de contact et de ballon sont autorisés. Dans la mesure du possible, ils se font entre élèves d'un même groupe.
- La stabilité entre les groupes partageant un même espace ou temps de récréation (classes, groupes de classes ou niveaux) est recherchée.
- La densité d'occupation des espaces (nombre d'élèves) et les croisements entre groupes d'élèves sont limités.

3. L'ORGANISATION DE LA RESTAURATION

Principales recommandations :

- Les élèves et les personnels réalisent une hygiène des mains correcte et fréquente.
- Une aération ou une ventilation des espaces de restauration est assurée régulièrement tout en évitant des flux d'air horizontaux dirigés vers les personnes.

- Un balisage des sens de circulation, des éventuels espaces d'attente et de la distanciation peut être mis en place. Dans la mesure du possible, les entrées et les sorties sont dissociées.
- Les plages horaires et le nombre de services sont adaptés de manière à limiter les flux et la densité d'occupation.
- Les assises sont disposées de manière à éviter d'être face à face voire côte à côte (par exemple en quinconce) lorsque cela est matériellement possible.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service.

Localement et en fonction du niveau de circulation du virus et des contraintes de chaque établissement, on peut aussi mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- ✓ Limiter les offres alimentaires en vrac (pains, bars à salades, desserts, corbeilles de fruits, etc.) au profit d'un dressage à l'assiette et/ou au plateau pour éviter les manipulations ;
- ✓ Organiser le service individuel des plateaux et des couverts ;
- ✓ Organiser le service de l'eau (utilisation de bouteilles d'eau, manipulation par un adulte) ;
- ✓ Proposer des plateaux ou repas à emporter ;
- ✓ Exploiter d'autres espaces que les locaux habituellement dédiés à la restauration ;
- ✓ Augmenter la fréquence du nettoyage et de la désinfection des tables (après chaque repas par exemple).

4. L'ORGANISATION DES INTERNATS

Principales recommandations :

- Les élèves et les personnels bénéficient d'une sensibilisation renforcée au respect des gestes barrières.
- Un nettoyage quotidien est assuré. Une désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves est également réalisée au minimum une fois par jour.
- Une aération régulière des espaces collectifs est assurée. Les élèves sont sensibilisés à la nécessité d'aérer fréquemment leurs chambres.
- Les déplacements dans l'internat sont limités.

- Le linge de lit est lavé avec un cycle de lavage adéquat (cycle de 30 mn à 60°C minimum), en incluant également les parures de lit et les couvre-lits et les protège-oreillers et matelas.
- Les chambres sont aménagées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les lits. Les lits superposés peuvent être utilisés dès lors que le couchage est organisé « tête-bêche ». Les chambres, dortoirs et sanitaires sont partagés, dans la mesure du possible, par les élèves d'une même classe, groupe de classe ou niveau.

5. L'ORGANISATION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Principales recommandations :

- Le port du masque n'est pas possible lors de la pratique physique. Il est alors important de faire respecter par les élèves la distanciation physique d'au moins deux mètres en cas d'activités sportives, sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas.
- Il est recommandé de privilégier les activités extérieures. Cependant l'activité physique est naturellement possible en gymnase. Les activités aquatiques peuvent reprendre.
- L'utilisation de matériel sportif partagé par les élèves d'une même classe ou groupe de classe (raquettes, volants, ballons etc.) est possible. Ce matériel est désinfecté régulièrement et fréquemment.

6. L'ORGANISATION DE L'EDUCATION MUSICALE

Principales recommandations :

- Les salles spécialisées doivent pouvoir être utilisées sans restriction.
- Au collège comme au lycée, le port du masque est obligatoire pour les professeurs et les élèves. Concernant les pratiques vocales, que ce soit en éducation musicale, en musique ou en chorale, cette disposition s'impose.